

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 53 (1924)

**Heft:** 3

**Buchbesprechung:** Bibliographie

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de manière à bien mériter de l'Eglise, même en ce genre de ministère qui, à tout catholique, doit paraître le plus saint et le plus nécessaire.

Plus chaudement encore Nous Nous adressons aux Congrégations religieuses de l'un et l'autre sexe afin que non seulement elles aident en cette matière l'évêque de leur diocèse, mais encore qu'elles prennent soin que leurs élèves soient graduellement instruits en catéchisme, de façon à posséder d'une manière plus entière et plus sûre que d'ordinaire la doctrine chrétienne afin qu'ils puissent défendre leur foi contre les objections du vulgaire et qu'ils tâchent de l'inculquer et de l'insinuer à autant de personnes qu'ils le pourront.

En outre, Nous désirons grandement que dans les principaux centres des Instituts religieux voués à l'éducation de la jeunesse, on ouvre, sous la surveillance et la direction de l'évêque, des écoles où un nombre choisi de jeunes gens et de jeunes filles, après avoir suivi un cours régulier d'études et subi un examen approprié, puissent obtenir le diplôme de capacité pour l'enseignement de la doctrine chrétienne, de l'Histoire sainte et de l'Histoire de l'Eglise. Ceux donc qui sont à la tête de ces communautés se feront un devoir de choisir parmi les membres de la maison ceux qui ont le plus d'aptitude à fréquenter ces écoles et à donner aux enfants une instruction religieuse approfondie.

C'est à l'Evêque qu'il appartiendra de veiller avec soin sur toutes les écoles de religion, et tous les trois ans d'en référer exactement à la Congrégation du Concile, soit en ce qui concerne l'application de ces règles, soit en exposant les résultats obtenus, soit surtout pour ce qui a trait aux écoles de religion des collèges et à ceux qui se préparent à l'enseignement comme Nous l'avons dit précédemment.

De cette manière, espérons que, moyennant le retour des âmes altérées aux sources intarissables de la vérité et de la grâce, c'est-à-dire à la source aquæ salientis in vitam æternam, s'efface finalement cette grosse tache des nations catholiques qui est l'ignorance en matière religieuse.

Et Nous voulons que ce que Nous établissons par ces Lettres demeure toujours valide et stable quoi qu'il puisse y avoir de contraire.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 29 juin, fête du prince des apôtres,  
l'an 1923, second de Notre pontificat. PIUS PP. XI.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

*Dictionnaire historique du Parler Neuchâtelois et Suisse romand*, par W. Pierrehumbert. Fascicule VII. Prix du fascicule : 4 fr. 50. Neuchâtel, Victor Attinger, éditeur.

Ce fascicule, qui comprend les mots de *Grafignée* à *Luge*, contient, lui aussi, quantité d'articles et de détails intéressants : on méditera avec fruit les lignes consacrées à *Gros*, *Heure*, *Hydrante*, *Inclinaison*, *Lignée*, par exemple, qu'on ne rencontre que trop dans notre français régional.

\* \* \*

A. Baumgartner : *Das erste Jahr Deutsch*, Lehrbuch für französische, italienne und englische Schüler, 232 S., 8°, geb., 4 Fr. Orell Füssli, Zürich.

Der Verfasser hat sich die Aufgabe gestellt, die Schüler im Laufe des Jahres bei drei bis vier wöchentlichen Stunden und der von ihm empfohlenen Methode

zu befähigen, an einer Unterhaltung über alltägliche Dinge teilzunehmen, einen leichten Schriftsteller zu verstehen und über den Inhalt des Gelesenen zu sprechen. Die grammatische Belehrung ist auf das Notwendigste beschränkt, das praktisch Verwendbare dagegen — Substantiv und Verb, Adjektiv und Pronomen, Rektion der Präpositionen, Frage und Verneinung, indirekte Rede und Wortfolge — mit einer gewissen Ausführlichkeit behandelt und mit reichem Uebungsmaterial verbunden.

---

## AVIS DIVERS

**Changement d'adresses.** — Tout abonné qui change de domicile doit en informer immédiatement l'Administration du *Bulletin* en vue d'éviter les erreurs d'envoi. Beaucoup d'abonnés oublient ou négligent cette précaution et font des réclamations non justifiées à l'Administration.

Aucun changement d'adresse ne sera pris en considération s'il n'est pas accompagné du montant de 20 cts. (en timbre) et de *l'ancienne adresse complète et écrite très lisiblement*.

**Payement de l'abonnement.** — Le payement de l'abonnement peut se faire, sans frais, à notre Compte de chèques N° IIa 153.

**Abonnements nouveaux.** — Nous avons adressé le *Bulletin* à un certain nombre de personnes capables de s'y intéresser. Celles qui ne désireraient pas s'y abonner, nous éviteraient une dépense inutile en nous renvoyant le premier ou le deuxième numéro. Il suffit pour cela de le rendre au facteur en écrivant sur la bande d'adresse : *Refusé par..... (nom)*.

**Correspondances.** — L'Administration répond à toute lettre contenant une enveloppe *timbrée* pour la réponse, à toute carte postale avec feuille de réponse. Elle ne répondra pas à une simple lettre sans réponse payée. Il sera d'ailleurs répondu dans le *Bulletin* aux questions d'intérêt général.

**A nos amis.** — Prière de nous envoyer ou nous faire envoyer les adresses de personnes qu'ils penseraient s'intéresser au *Bulletin*, et peut-être s'y abonner. Nous leur enverrons un numéro ou deux à l'essai.

*L'Administration.*

---

## SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

**Réunions mensuelles.** — *A Fribourg* : Jeudi, 7 février, à 2  $\frac{1}{2}$  heures, à la Villa Miséricorde.

*A Bulle* : Jeudi, 14 février, à 2  $\frac{1}{2}$  heures, à l'Ecole ménagère.

*A Romont* : Jeudi, 21 février, à 2  $\frac{1}{2}$  heures, à l'Ecole ménagère.

Les institutrices qui ne sont pas membres de la Société sont également invitées à ces réunions et seront les bienvenues.